

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ PAPREC NORD SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE TRANSIT, DE TRI, DE DEMANTELEMENT ET DE BROYAGE DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, le préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société PAPREC NORD en vue d'exploiter des installations de transit, de tri, de démantèlement et de broyage de déchets sur le territoire de la commune de Pont-Sainte-Maxence, rue Pasteur.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Luc GEFFRAULT, directeur délégué de la société PAPREC NORD, de M. Abderrahim HEYOUNI et de Mme Camille GARDIE du service environnement de la société PAPREC NORD, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

L'enquête se déroulera du 1^{er} avril 2016 au 2 mai 2016 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le dossier, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Pont-Sainte-Maxence et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Pierre DENDIEVEL, audit en retraite, suppléé le cas échéant par M. Dominique LAMI, ingénieur électricien en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, aux jours et heures suivants :

- vendredi 1^{er} avril 2016, de 09h30 à 12h30,
- samedi 9 avril 2016, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 15 avril 2016, de 16h00 à 19h00,
- mardi 26 avril 2016, de 9h30 à 12h30,
- lundi 2 mai 2016, de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).